



# Coronavirus COVID-19 : Les mesures de soutien aux entreprises

27/03/2020

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le gouvernement est en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés, et continuera d'être pleinement mobilisé dans les jours et les semaines à venir.

## Des mesures immédiates de soutien aux entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place **des mesures immédiates de soutien aux entreprises** :

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Remise d'impôts directs
3. Report des loyers et factures (eau, gaz, électricité)
4. Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs : une aide pouvant aller jusqu'à 3 500 €
5. Prêt garanti par l'Etat
6. Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
7. Dispositif de chômage partiel
8. Médiateur des entreprises en cas de conflit
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées

A télécharger :

- [Les mesures de soutien et les contacts](#) [PDF; 237 Ko]

[Informations pour les indépendants](#)

[Informations pour les salariés](#)

[FAQ Entreprises - Coronavirus : les réponses à vos questions](#)

Toutes les informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>